

Service aménagement mer et territoire  
Affaire suivie par : Chantal GRES  
Tél : 04 68 90 22 03  
[chantal.gres@aude.gouv.fr](mailto:chantal.gres@aude.gouv.fr)

Narbonne, le 26 octobre 2021

### **AVIS de la DDTM**

Modification n°3 du PLU de Villeneuve-Minervois

Par mail en date du 28 septembre, vous nous avez notifié conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le dossier de modification de droit commun de votre PLU.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations formulées par mes services.

La modification de votre PLU porte essentiellement sur la transformation d'une partie (1,52 hectare) de la zone AU0 en zone A pour permettre l'installation d'un projet agricole.

Cette troisième modification porte également sur la modification du règlement écrit relatif aux implantations des constructions en zone A.

Le règlement écrit de votre PLU régit à l'article 2 les occupations et utilisations du sol soumise à des conditions particulières et à l'article 7, l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

De ce fait, les règles d'implantation des constructions présentes à l'article 2 de la zone A devront être portées à l'article 7 de cette même zone.

Je vous informe que j'émet un avis favorable au projet de modification de droit commun de votre PLU présenté sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes.

Mes services se tiennent bien entendu à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du Service Aménagement Mer et Territoire**



**Nicolas VENOUX**

Monsieur Alain GINIES  
Maire de Villeneuve-Minervois  
32 avenue du Jeu de Mail  
11160 VILLENEUVE-MINERVOIS